

AVIS PUBLIC

Consultation publique écrite

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **6 avril 2021**, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **2021-04-179** modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091
- Projet de règlement # **2021-04-180** modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2013-09-088
- Projet de règlement # **2021-04-181** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090
- Projet de règlement # **2021-04-182** modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2013-09-086

Les projets de règlements visent à :

- assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (médicale) à des usages de la classe agricole, y définir des critères d'encadrement et des distances séparatrices pour les odeurs;
- interdire spécifiquement l'usage «succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)» dans les zones M-06 et M-09;
- exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture de cannabis à des fins personnelles (cannabis médical);
- abroger la section portant sur les normes d'aménagement des ponts d'accès aux propriétés limitrophes aux chemins publics;
- harmoniser les cas d'exception à l'obtention d'un permis de construction suite à l'adhésion au service d'inspection régional;
- harmoniser le coût d'une demande pour un usage conditionnel ou pour une dérogation mineure suite à l'adhésion au service d'inspection régional;
- énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure;
- clarifier certaines définitions et autres éléments.

Dans le respect des mesures gouvernementales visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation en présentiel est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

La consultation écrite aura lieu du **3 mai 2021** au **17 mai 2021**. Ladite consultation a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet.

Une présentation vidéo expliquant les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur sera disponible pendant la période de consultation écrite sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante :
[http://www.fortierville.com/show.php?id=4819/modifications_aux_reglemen ts d urbanisme 2021](http://www.fortierville.com/show.php?id=4819/modifications_aux_reglemen_ts_d_urbanisme_2021)

De plus, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer durant la période de consultation écrite. Nous vous invitons à

acheminer toutes vos questions, suggestions ou commentaires écrits à l'adresse courriel suivante :

municipalite@fortierville.com

Ou par la poste à l'adresse suivante :

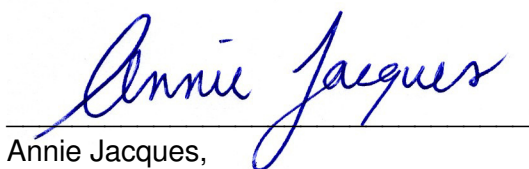
Municipalité de Fortierville

198, de la Fabrique

Fortierville (Québec) G0S 1J0

2. Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante :
[http://www.fortierville.com/show.php?id=4819/modifications aux reglements d urbanisme 2021](http://www.fortierville.com/show.php?id=4819/modifications_aux_reglements_d_urbanisme_2021)
3. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante :
<https://sigale.ca/>

Donné à Fortierville, le **7 avril 2021**.



Annie Jacques,
Directrice générale et secrétaire-trésorière